

36. LES CRIMES COMMIS À BORD DES NAVIRES BRITANNIQUES OU ÉTRANGERS.—En vertu du droit public anglais, en vigueur au Canada, un navire britannique en pleine mer est censé faire partie du territoire national, et un étranger qui commet un crime à bord d'un tel navire peut être mis en accusation dans toute partie de l'empire où il est arrêté.

Les Cours n'ont pas juridiction sur un étranger qui commet un crime à bord d'un navire étranger en pleine mer ; mais elles ont juridiction si le crime est commis en dedans d'une lieue marine des côtes du Canada, même par un étranger à bord d'un navire étranger.

37. CONCLUSION.—Il serait sans utilité pratique d'entrer, pour le moment du moins, dans de plus grands détails. Cet exposé, tout sommaire qu'il soit, couvre, croyons-nous, les points les plus saillants de la législation canadienne sur la matière. Nous avons cru d'abord qu'un aperçu de la constitution actuelle du Canada et de ses lois organiques y aurait trouvé place. Mais le sujet nous apparaît comme entièrement distinct, et nous y renonçons. Dire la loi soit civile, soit constitutionnelle, qui gouverne le national, —autre que celle relative à la matière,—n'entre pas, de fait dans le cadre d'une analyse des lois exclusivement applicables aux étrangers.

HENRI-ELZÉAR TASCHEREAU, juge à la Cour suprême du Canada.
(*Extrait du Journal du Droit International Privé, Paris*).

GENERAL NOTES.

THE EX-HOME SECRETARY.—The promotion of Mr. Henry Matthews to the peerage is an unexpected incident in a career which, owing to the eminent position he once occupied in the forensic arena, has always possessed a considerable interest for members of the Bar. It is nine years since he left the Courts to preside at the Home Department, and six of the years were spent in office. His official career was somewhat marred by misfortune. The famous *Cass Case* was used as a weapon against him, and his decision in the *Crewe Murder Case*, in which he relieved one of the brothers charged with the murder of their father and allowed the other to suffer the extreme penalty of the law, was attacked on the score of inconsistency. His appointment to the Home Office, which was generally attributed